

Certifications 2023/2024 - Inscrivez-vous avant le 10 novembre 2023

Du 18 octobre 2023 au 9 novembre 2023



Avec les AFP, chaque étudiant peut choisir de valoriser les compétences acquises par son investissement dans des activités de formation universitaire (action à caractère associatif, disciplinaire ou sportif) en complément des unités d'enseignements obligatoires qui composent un diplôme.

Chaque semestre, en suivant une formation optionnelle d'un volume horaire compris entre 20 et 30h, **l'étudiant peut obtenir 0,4 points maximum qui s'ajoutent à la moyenne générale de son semestre**. Une seule AFP par semestre peut être créditée.

Il reste encore des places pour les certifications suivantes:

- Certification accompagnement des étudiant-e-s internationales-aux ou en exil
- Certification vie associative
- Certification communication sonore et radiophonique
- Certification agir pour le patrimoine

Inscriptions via ce [lien](#)

Contact: DIVEC - engagement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr